

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et des ressources humaines</p> <p>Office du personnel de l'Etat</p> <p>Direction de l'évaluation et du système de rémunération</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 01.07.75	Date de révision	Date de mise en application 01.07.75
1. Dénomination de la fonction Assistant statisticien-assistante statisticienne		Code fonction 2.08.002	
2. But de la fonction Elaborer des statistiques et présenter les résultats.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la recherche à partir de documents et de fichiers, de tous les renseignements nécessaires à l'élaboration de statistiques dans un domaine donné; - la collaboration à l'organisation et à l'exécution d'enquêtes; - l'application de techniques statistiques; - la présentation des résultats à l'aide de tableaux, graphiques et commentaires en vue de leur publication; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. 			
4. Exigences de la fonction Formation de niveau maturité gymnasiale assortie que quelques années d'expérience dans la statistique publique ou un domaine requérant des compétences connexes.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	J	C	H	A	G	Cl. max. 14
Points	38	9	42	5	41	Total 135